

Bonjour,

Dans le cadre du déploiement de votre lien DSL et afin de préparer au mieux l'intervention d'installation, vous trouverez ci-dessous quelques préconisations à suivre dans le cadre du rendez-vous avec le technicien.

### **Votre rôle dans ce déploiement**

#### Avant le rendez-vous :

- Identifier le cheminement du parcours cuivre
- Anticiper les autorisations (perçements, accès aux parties communes, autorisation avec le syndic/copropriété, ...)
- Avoir une prise électrique 220 volts disponible dans le local technique
- Veiller à ce qu'un câble raccorde l'arrivée des lignes FT du bâtiment au local technique. Nous vous rappelons que la desserte interne est à la charge du client, et doit être réalisée avant l'intervention du technicien.

#### Pendant le rendez-vous :

- Assurer l'accès pour le technicien intervenant :
  - au local technique
  - au site sur tout le parcours de la responsabilité client
- Demander au technicien d'installer la prise DTI (il n'en a pas l'obligation, mais peut le faire sur demande)
  - Si la prise DTI n'est pas installée par le technicien du fournisseur, vous devrez prendre en charge le raccordement entre l'arrivée et le boîtier sur lequel il branche son modem
- Demander au technicien le N° de la ligne support du lien DSL installé
- Prendre une photo de l'installation (prise DTI ou arrivée)

La compréhension de votre rôle est primordiale pour assurer le bon déroulement de votre déploiement. En effet, sans application des préconisations indiquées ci-dessus, « il y a un fort risque de retarder la mise en service de votre connexion Internet et d'entraîner une facturation supplémentaire pour déplacement à tort.

Ainsi, nous vous invitons à revenir vers nous au plus tôt en cas d'incompréhension des éléments ci-dessus.

Votre partenaire de proximité est également à votre disposition pour vous accompagner dans l'installation de votre lien DSL.

Bien cordialement,